

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-027-14130/23/BM

**■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de l'Insertion et de l'Emploi - Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Axe2) - Approbation de conventions
59383**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le Pays d'Aix, différentes structures développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Depuis le début des années 2000, le Pays d'Aix mène une politique volontariste de soutien aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Ce soutien s'exprime à travers le dispositif d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE, soutenu et renforcé par la création et le maintien de différentes étapes de parcours d'insertion adaptées et validées par le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

Elles permettent aux personnes en parcours de remédier à leurs difficultés, à surmonter leurs différents freins à l'emploi grâce à des actions de qualité : mobilité, remobilisation, formation, mise en situation professionnelle. Nous proposons donc une offre diversifiée, pertinente pour tous les profils de demandeurs d'emploi, en accord avec nos partenaires du Service Public de l'Emploi.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des 4 axes d'intervention réaffirmés et délibérés en Conseil de territoire du 8 avril 2021 (délibération 2021_CT2_147) :

- I. Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi.
- II. Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique.
- III. Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi.
- IV. Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi.

A ce titre, deux opérateurs sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la création et au maintien d'étapes de parcours d'insertion pour les participants du PLIE et les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 52 260 €, aux deux opérateurs suivants :

- DE FIL EN AIGUILLE
- ELAN JOUQUES

■ DE FIL EN AIGUILLE :

Objectif : L'association de Fil en Aiguille met en œuvre et gère deux chantiers d'insertion en Pays d'Aix depuis de nombreuses années. A l'appui d'une activité de couture et une activité de ressourcerie, la structure accompagne les publics en difficulté socioprofessionnelle vers un emploi durable, dans le cadre d'Ateliers Chantiers d'Insertion.

Action : La demande concerne le financement des deux chantiers d'insertion de l'association : le chantier Couture de Peyrolles et le chantier Ressourcerie de Pertuis qui comptent 30 postes en insertion en tout (soit 25.3 ETP). Ces chantiers prodiguent un accompagnement socioprofessionnel des salariés éligibles au CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion).

■ **ÉLAN JOUQUES :**

Objectif : Élan Jouques est conventionné dans le cadre du projet national expérimental Territoire Zéro Chômeur. Cette expérimentation a pour but de créer des activités non-concurrentielles répondant aux besoins du territoire en embauchant les chômeurs de longue durée de la commune en CDI.

Action : Élan Jouques a d'ores et déjà embauché environ 50 demandeurs d'emploi de longue durée originaires de la commune de Jouques. Son but est de poursuivre son ambitieux programme d'embauche à travers le développement des différents pôles proposant de nombreuses activités : travail du bois, agroforesterie, agriculture, location et réparation de vélo, laverie, tourisme... En 2023, Élan Jouques souhaite créer au moins 6 emplois supplémentaires. (Bilan 2022 en cours).

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs, la planification des opérations a été validée afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière.

Les deux structures ont été soutenues l'an dernier. Elles souhaitent poursuivre leurs objectifs et sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la réalisation d'actions en direction des participants du PLIE du Pays d'Aix, dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

N° MGDIS	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITÉE	SUBV° PROPOSÉE	TAUX en %	CONVOI/NON
Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique								
2667	DE FIL EN AIGUILLE	Ateliers chantiers d'insertion	30.000 €	1.415.052 €	50.000 €	32.260 €	2,28 %	OUI
2713	ELAN JOUQUES	Fonctionnement global	20.000 €	1.548.720 €	20.000 €	20.000 €	1,29 %	NON
TOTAL						70.000 €	52.260 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération n° 2021_CT2_147 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 avril 2021 approuvant les critères d'intervention de la politique Insertion et Emploi du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir ces associations.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions dans le champ de l'insertion et de l'emploi en Pays d'Aix pour un montant total de 52 260 euros répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif, à savoir :

- De fil en aiguille.
- Elan Jouques.

Article 2 :

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs 2023 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'opérateur DE FIL EN AIGUILLE.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ